



**HAL**  
open science

# Géopolitique des espaces autonomes : le cas des îles Åland

Christophe Premat

► **To cite this version:**

Christophe Premat. Géopolitique des espaces autonomes : le cas des îles Åland. Nordiques, 2008, 17 ((Les périphéries du Norden)), pp.27-43. halshs-00388025

**HAL Id: halshs-00388025**

**<https://shs.hal.science/halshs-00388025>**

Submitted on 26 May 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Géopolitique des espaces autonomes : le cas des îles Åland

Christophe Premat

Docteur en Sciences Politiques

Chercheur associé au laboratoire SPIRIT, UMR 5116 du CNRS, IEP Bordeaux

Résumé : l'article vise à montrer comment les îles Åland ont constitué une frontière historique et diplomatique entre la Suède et la Russie en mettant en jeu la neutralité suédoise. Les îles ne sont pas convoitées pour leurs ressources mais pour leur situation géographique. Elles sont par la suite devenues un objet de discussions entre la Finlande nouvellement indépendante et la Suède. Leur statut de région associée à l'Union Européenne ainsi que leur spécificité culturelle (le suédois comme langue officielle avec une dépendance politique du parlement finlandais) en font un espace autonome dont le statut a été régulièrement modifié.

Summary : the article points out how Åland islands were a historical and diplomatic border between Russia and Sweden. The status of this archipelago had an impact on the integrity of the Swedish neutrality; afterwards, Finland, which was independent, began to discuss with Sweden on the particularity of these islands. It is an autonomous region (associate partner to the European Union and political dependence to the Finnish parliament) whose status was regularly changed.

Lors d'une fête organisée en l'honneur des officiers suédois le 30 avril 1918 à Mariehamn, la ville principale des îles Åland, le président du conseil municipal déclara : « L'époque à laquelle je me reporte en ce moment est celle qui suivit le 16 février 1916. C'est alors que les loups envahirent ce pays par milliers, que nos îles eurent à faire les honneurs à un grand cantonnement militaire de différentes armes, que les Russes se mêlèrent à proprement parler à la population locale. Ce fut dès ce moment-là seulement que nous autres, habitants de Mariehamn, de Jomala, de Hammarland, de Finström, de Geta, de Saltvik et de Föglö, communes alandaises les plus exposées à la peste russe, eûmes un léger pressentiment de ce que c'est que d'assister au spectacle de la guerre mondiale du côté des Russes »<sup>1</sup>. Les îles Åland ont constitué un enjeu géopolitique majeur entre la Russie et la Scandinavie. Elles furent à la fois un lieu de passage et une frontière territoriale entre la Suède et la Russie avant de devenir une frontière entre la Finlande et la Suède. Nous souhaiterions interroger la spécificité géostratégique de ces îles situées entre la Finlande et la Suède afin d'analyser la portée de cette autonomie régionale. Notre approche est socio-historique, puisque nous montrerons comment à travers l'histoire, l'autonomie des îles Åland a été un produit des

---

<sup>1</sup> J. R. Danielson-Kalmari, *La question des îles d'Åland de 1914 à 1920*, Helsinki, Imprimerie du gouvernement, 1921, p. 115.

tensions géopolitiques entre les grandes puissances de la région. Ces îles ont à la fois permis de consolider la neutralité suédoise et l'indépendance de la Finlande tout en étant un objet permanent de négociations et de tensions entre les deux pays.

En premier lieu, nous nous intéresserons à la démilitarisation de l'archipel qui a été le résultat d'un long processus de pourparlers internationaux. Les îles d'Åland comprennent un archipel de 65 îles habitées<sup>2</sup> dont l'une, Fasta Åland, est vaste de 640 km<sup>2</sup>. La mer d'Åland sépare la Suède de cet archipel dont la distance est de 40 km<sup>3</sup>. Cet archipel représente un enjeu stratégique majeur pour les pays scandinaves et nordiques comme en témoigne ce commentaire de Georges Chabot en 1939 : « la Suède et la Finlande se sont entendues pour réviser certaines clauses de la convention de 1921, notamment celle qui impose la démilitarisation des îles. L'occupation de ces îles permettrait, en effet, à une puissance étrangère de dominer tout le Nord de la Baltique, et il s'agit de les défendre contre un débarquement des troupes venues de l'Est et du Sud. Les négociations entre la Finlande et la Suède ont abouti au projet suivant : la Finlande serait autorisée à prendre toutes mesures militaires au Sud du parallèle de la pointe méridionale de l'île Lemland et certaines précautions dans le reste des îles. La population des îles serait soumise au service militaire obligatoire pour la défense de leur territoire »<sup>4</sup>. La Suède ne souhaite pas voir sa neutralité menacée tout comme la Finlande entend consolider son indépendance nouvellement acquise. Cet archipel est à 96% de langue suédoise ; il jouit d'une position privilégiée qui a suscité des négociations difficiles entre ces deux pays.

Dans un second temps, nous envisagerons les nouveaux équilibres géopolitiques résultant de l'indépendance de la Finlande. Les îles Åland ont été un territoire frontalier entre les deux pays avec une forme de méso-gouvernement (gouvernement intermédiaire entre le niveau régional et le niveau communal) dépendant partiellement du parlement finlandais<sup>5</sup>. De ce point de vue, on peut évoquer la notion de « région-île »<sup>6</sup> pour caractériser ce territoire. En

---

<sup>2</sup> L'archipel contient près de 6500 îles. Il y a environ 27 000 habitants répartis dans 16 communes ; 40% de la population vit dans la ville principale, Mariehamn (10 000 habitants). Gestur Hovgaard, Grétar Thór Eythórsson, Katarina Fellman, *Future Challenges to Small Municipalities, the cases of Iceland, Faroe Islands and Åland Islands*, Stockholm, Nordregio, 2004, p. 25.

<sup>3</sup> P. Camena d'Almeida, « Les îles d'Åland », *Annales de Géographie*, vol. 31, n°170, 1922, p. 174. Mariehamn, la ville principale de l'archipel, est située à 70 kms de la Suède.

<sup>4</sup> Georges Chabot, « La neutralité nordique et les îles d'Åland », *Annales de Géographie*, vol. 48, n°273, 1939, p. 329.

<sup>5</sup> Les lois s'appliquant à l'île sont décidées au parlement finlandais où les Ålandais ont un député parmi les 200 sièges. Barbro Allardt Ljunggren, *Åland som språksamhälle: språk och språkliga attityder på Åland ure tt ungdomsperspektiv*, Stockholm, Centrum för tvåspråkighetsforskning, 2008, p. 6.

<sup>6</sup> Jean-Didier Hache, « Insularité et institutionnalisation dans les Hébrides-extérieures d'Écosse », *Revue française de science politique*, 1982, vol. 32, p. 745.

dernier lieu, nous analyserons la spécificité culturelle et linguistique de l'île pour comprendre l'insularité comme émergence d'un espace géopolitique autonome<sup>7</sup>.

### 1) La démilitarisation des îles d'Åland et la neutralité suédoise

Les îles Åland ont été occupées à de maintes reprises, dans la mesure où elles constituaient un territoire stratégique permettant le contrôle du golfe de Botnie. Elles représentent un enjeu central pour le maintien de la neutralité suédoise. Selon Neal G. Jesse, cette dernière est une « neutralité armée »<sup>8</sup>, c'est-à-dire que le pays a consenti à diminuer son arsenal de guerre après les guerres napoléoniennes et est resté neutre pendant les deux guerres mondiales. Malgré le commerce d'armes avec l'Allemagne nazie, la ligne diplomatique a toujours été d'assurer une défense du territoire et de refuser toute alliance diplomatique. Il importe de partir de l'histoire de ces îles pour comprendre comment elles ont été au centre de négociations diplomatiques importantes pour la stabilité de la région.

Les recherches menées sur l'histoire de l'archipel ont été le fruit de nombreux débats<sup>9</sup>. Certains mentionnent la présence de populations suédophones sur l'archipel à partir du VI<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ alors que la Finlande a accueilli ce type de populations suédophones seulement vers 1100<sup>10</sup>. On estime que c'est au 10<sup>e</sup> siècle que les Suédois s'établirent dans cet archipel en se défendant contre les Vikings<sup>11</sup>. Dans l'île de Fasta Åland, le château de Kastelholm fut construit et devint la résidence du père de Gustave Wasa qui avait reçu cet archipel à titre de fief et qui y surveillait la Finlande. L'archipel fut occupé par les Danois en 1507 et en 1510 avant d'y être chassés en 1521. En 1599, les îles furent occupées par les Polonais de Sigismond III. Elles ont été constamment l'objet de contentieux entre la Finlande et la Suède. Le chancelier Oxenstiern trancha la question en 1634 et les îles firent partie d'un des gouvernements de la Finlande, celui d'Åbo-Björneborg. Dans le même temps, la Finlande

---

<sup>7</sup> Nacima Yellès, « Les insulaires », *Annales de géographie*, 1995, vol. 104, pp. 328-329.

<sup>8</sup> Neal G. Jesse, « Choosing to Go It Alone : Irish Neutrality in Theoretical and Comparative Perspective », *International Political Science Review*, 2006, vol. 27, n°1, p. 16. La Suisse possède un statut neutre similaire.

<sup>9</sup> Kari Tarkiainen, *Sveriges Österland. Från fornminnen till Gustav Vasa*. Helsinki, Svenska litteratursällskapet i Finland, 2008, pp. 44-63.

<sup>10</sup> Barbro Allardt Ljunggren, *Åland som språksamhälle: språk och språkliga attityder på Åland ure tt ungdomsperspektiv*, Stockholm, Centrum för tvåspråkighetsforskning, 2008, p. 7. Les premières traces d'habitat sur ces îles remontent à 3000 av J. C.

<sup>11</sup> Ove Bring, *Ålands självstyrelse under 80 år : Erfarenheter och utmaningar*, Mariehamn, Ålands Tidnings Tryckeri AB, 2002, p. 9. Selon James Barros, les îles ont été occupées par les Suédois de 1157 à 1809. James Barros, *The Åland Islands Question : its Settlement by the League of Nations*, New Haven and London, Yale University Press, 1968, p. 1. Le titre du premier chapitre du livre est assez révélateur puisqu'il évoque la servitude des îles Åland.

faisait partie des territoires que le tsar Pierre le Grand et ses successeurs souhaitaient acquérir pour le développement matériel et politique de la Russie<sup>12</sup>.

a) Le traité de 1856

Les guerres entre la Suède et la Russie se soldèrent par la cession de la Finlande à la Russie *via* le traité de Fredrikshamn de 1809 : les îles d'Åland, qui avaient combattu les troupes russes subirent le même sort<sup>13</sup>. Ayant utilisé les îles Åland comme base militaire contre les Suédois, les Russes étaient conscients de leur importance stratégique. Johan Richard Danielson-Kalmari (1853-1933), ancien professeur d'histoire universelle à l'université d'Helsinki et membre du sénat finlandais, a une vision critique de la question ålandaise. Il rapporte le point de vue du *Figaro* du 1<sup>er</sup> novembre 1920 à propos de la position de la France eu égard au traité de Fredrikshamn. L'extrait concerne les instructions de Napoléon à son envoyé de Stockholm, le baron Alquier, en date du 30 mars 1811 : « L'assertion selon laquelle le gouvernement français aurait suggéré à la Russie le dessein de s'emparer de l'archipel d'Åland est absolument fausse. Alors que la France était en guerre avec la Suède, elle fit déclarer au gouvernement russe qu'elle ne s'opposerait pas à l'annexion de la Finlande, mais jamais le gouvernement français n'a pu avoir l'intention de mettre l'archipel d'Åland dans les mains de la Russie, et il a vu avec inquiétude sa cession par la Suède, encore que la politique et les engagements pris ne lui aient pas permis de s'y opposer »<sup>14</sup>. J.R. Danielson-Kalmari a l'intention de démontrer la manière dont la politique française a souhaité dissocier le cas de l'archipel d'Åland de la Finlande. Danielson-Kalmari soulignait ainsi le point de vue exprimé par le *Figaro* : « on voit donc que le rapt d'Åland par la Russie fut fait contre la volonté et les vues de la politique française, et l'on remarquera la distinction catégorique que fit Napoléon, comme tous les hommes d'État de son époque, entre Åland et la Finlande, et ceci d'une manière qui réfute absolument les prétentions actuelles de la République finlandaise, selon lesquelles Åland serait partie intégrante de son territoire »<sup>15</sup>. Selon le professeur finlandais, cette position officielle ne reflétait pas la réalité diplomatique, le comte russe Romantsoff, après s'être rendu à Paris pour rencontrer Napoléon, ayant rapporté les propos suivants dans une note à l'attention d'Alexandre 1<sup>er</sup> datant du 9 février 1809 : « à l'occasion de chacune de ces entrevues il m'a réitéré la déclaration qu'il est laissé à

---

<sup>12</sup> James Barros, *op. cit.*, p. 176.

<sup>13</sup> Ove Bring, *op. cit.*, p. 9.

<sup>14</sup> J. R. Danielson-Kalmari, *La question des îles d'Åland de 1914 à 1920*, Helsinki, Imprimerie du gouvernement, 1921, p. 93.

<sup>15</sup> J. R. Danielson-Kalmari, p. 93.

la discrétion de Votre Majesté d'en finir avec la Suède et de partager ce royaume entre Votre Majesté et le Danemark »<sup>16</sup>. Il y aurait un double discours politique français par rapport à la Suède et la question de l'archipel. Les îles Åland sont tant convoitées en raison de la défense de la Finlande et du contrôle de la Baltique qu'elles offrent. Les Russes commencèrent à ériger des fortifications dès 1834 sur l'île de Bomarsund, la plus grosse de l'archipel<sup>17</sup>. Les Suédois souhaitaient pour leur part sécuriser leur territoire, leurs intérêts convergeaient avec ceux d'autres nations telles que la Grande-Bretagne qui étaient soucieuses d'atteindre une situation équilibrée dans les pays entourant la mer Baltique.

La construction de fortifications par les Russes fut un sujet de tensions diplomatiques. Au début de l'année 1856, le roi Oscar présenta à Napoléon III les positions de la Suède : limiter le développement des forces navales russes dans la Baltique, exiger la restitution des îles Åland à la Suède ou leur neutralisation sous la garantie de la France, la Grande-Bretagne et la Suède et empêcher la construction de fortifications russes le long de la côte ouest de la Finlande. Le baron Ludwig Manderström fut le délégué suédois qui défendit cette vision lors de la conférence de Paris de février 1856. Les Britanniques soutinrent la Suède, mais pas la France qui s'était rapprochée de la Russie. Les Britanniques et les Suédois limitèrent leurs revendications à la simple démilitarisation des îles. Le traité du 30 mars 1856 qui mit fin à la guerre de Crimée, comportait un article 33 garantissant la démilitarisation de l'archipel. Même si la Suède n'était pas signataire du traité<sup>18</sup>, elle voyait l'une de ses revendications satisfaites alors même que la Russie la lui avait refusée en 1809.

Le statut des îles Åland fut rediscuté à partir des années 1906-1908. En effet, en 1905, l'Union suédoise-norvégienne existante depuis 1814, fut dissoute ; le ministre des affaires étrangères russe de l'époque, Alexander Isvolsky, saisit l'opportunité pour remettre en question le statut de la péninsule scandinave établi par les traités à la fin de la guerre de Crimée<sup>19</sup>. Des troupes russes furent déployées sur l'archipel ainsi que des unités navales ; officiellement, ces hommes devaient surveiller la contrebande d'armes. Les protestations françaises et anglaises ne furent pas très intenses, mais la Russie savait qu'elle ne pouvait pas poser la seule question du statut des îles Åland sans remettre en question les équilibres géopolitiques de la région. En réalité, Isvolsky souhaitait abroger le traité de 1856 sur le statut

---

<sup>16</sup> J. R. Danielson-Kalmari, *Op. Cit.*, p. 94.

<sup>17</sup> James Barros, *op. cit.*, p. 3.

<sup>18</sup> Cela impliquait que seules la France, la Grande-Bretagne et la Russie pouvaient théoriquement réviser les clauses de ce traité, ce qu'elles n'ont pas fait.

<sup>19</sup> Isvolsky fut par la suite ambassadeur à Paris au moment de l'éclatement de la première guerre mondiale et fit part de ses vues sur ces traités dans le journal *Le Temps* (édition du 10 février 1918).

de l'archipel et voulait s'assurer du soutien allemand<sup>20</sup>. Les Allemands ne montrèrent pas d'objection à cette abrogation, en témoigne l'accord secret signé à Saint-Petersbourg entre les deux puissances le 29 octobre 1907<sup>21</sup>. La question des îles Åland apparaît comme l'un des prétextes stratégiques à favoriser de nouvelles ententes entre puissances autour de la Baltique. Il ne faut pas oublier qu'en 1907, les cinquième et treizième conventions de La Haye ont affirmé le respect des territoires neutres<sup>22</sup>. C'est dans ce contexte que la Suède espérait annexer ces îles ou éviter qu'elles ne menacent l'intégrité de son territoire. Le ministre des affaires étrangères anglais, Sir Edward Grey, était prêt à renégocier ce statut d'autant plus que son homologue suédois, Eric de Trolle, avait manifesté son désir de se rapprocher de l'Allemagne. La Déclaration de la Baltique signée le 23 avril 1908 par l'Allemagne, le Danemark, la Russie et la Suède, n'a fait que confirmer le statu quo antérieur. Par ailleurs, cette déclaration ne pouvait d'autant moins remettre en question le traité de 1856 que la France et l'Angleterre n'étaient pas partie prenante de cette signature. Les tentatives d'Isvolsky pour abroger le statut de l'archipel ont eu pour conséquence le refroidissement des relations russo-suédoises. Lors de la visite du tsar à Stockholm en juin 1909, des manifestations d'hostilité furent organisées par les socialistes suédois, elles eurent beaucoup de soutien dans la population<sup>23</sup>. À cette époque, les Suédois espéraient régler le statut de ces îles et éviter qu'elles ne tombent sous le giron russe.

b) Les débats sur le statut des îles Åland pendant la première guerre mondiale

La première guerre mondiale fut un chassé-croisé de déclarations et de contacts diplomatiques concernant le statut des îles Åland sans que les positions des Russes et des Suédois changent sur ce point. Il n'y a pas eu de renégociations du traité de 1856, Paris craignant un rapprochement entre l'Allemagne et la Suède<sup>24</sup>. En octobre 1917, une coalition libérale-socialiste arriva au gouvernement suédois avec Nils Edén comme premier ministre et Johannes Hellner comme ministre des affaires étrangères. Le 11 novembre 1917, le roi de Suède reçut un message personnel et confidentiel de la part de l'empereur allemand et de son ministre des affaires étrangères, le baron Richard von Kühlmann. Le ministre allemand des affaires étrangères aurait fait la proposition d'une occupation de l'archipel par les troupes

---

<sup>20</sup> Johannes Lepsius, Albrecht M. Bartholdy, Friedrich Thimme (eds.), *Die grosse Politik der europäischen Kabinette, 1871-1914*, Berlin, Deutsche Verlagsgesellschaft für Politik, 1925, tome II, pp. 433-434.

<sup>21</sup> James Barros, *op. cit.*, p. 14.

<sup>22</sup> Neal G. Jesse, « Choosing to Go It Alone : Irish Neutrality in Theoretical and Comparative Perspective », *International Political Science Review*, 2006, vol. 27, n°1, p. 15.

<sup>23</sup> *The Times*, 16 juin 1919.

<sup>24</sup> René Marchand (ed.), *Un livre noir, diplomatie d'avant-guerre d'après les documents des archives russes*, Paris, Librairie du Travail, 1934, pp. 186-188.

allemandes<sup>25</sup>. Cette dernière n'était pas compatible avec la neutralité suédoise et était de nature à provoquer un *casus belli* avec la Russie et les forces de l'Entente. Von Kühlmann avait également émis l'hypothèse par la suite d'une neutralité de l'archipel, mais Hellner n'avait aucune confiance en son homologue. La position de Nils Edén était de favoriser des bonnes relations avec la Finlande devenue indépendante le 6 décembre 1917.

Durant cette période, les Ålandais furent particulièrement actifs avec la préparation d'une pétition en faveur du retour de l'archipel sous le giron suédois. Hellner consulta son homologue français Thiébaud pour avoir son assentiment sur cette question. Selon Thiébaud, la Suède devait se montrer prudente et ne rien promettre aux Ålandais, d'autant plus que la Russie bolchevique allait devenir une grande puissance avec laquelle il faudrait compter. Il pensait même que la future Assemblée Constituante russe pouvait choisir un système de type fédéral dans lequel la Finlande aurait sa place. Si la Finlande restait indépendante, la Suède devait s'efforcer de l'intégrer au sein d'une association des pays scandinaves<sup>26</sup>. Le 23 décembre 1918, la Suède adressa une note à l'Allemagne, l'Autriche et la Turquie par laquelle elle faisait part de son souhait de voir la question des îles Åland discutée pendant les négociations de paix avec les Russes à Brest-Litovsk. Léon Trotsky avait fait part au ministre allemand Kühlmann du fait que la proclamation de l'indépendance de la Finlande ne remettait pas en cause le statut de l'archipel. Les Britanniques dissuadèrent la Suède d'envoyer une délégation à Brest-Litovsk, d'une part parce que la Suède n'avait pas reconnu le gouvernement bolchevique et d'autre part parce que la question des îles Åland ne pouvait pas être traitée en temps de guerre. Pourtant, malgré l'absence de cette délégation, le cas des îles Åland fut abordé durant ces négociations et ce furent les Allemands en la personne de Kühlmann qui proposèrent aux Russes l'idée d'une neutralité de l'archipel en accord avec les pays voisins de la Baltique. L'article 6 du traité de Brest-Litovsk du 3 mars 1918 mentionna simplement le fait que les îles Åland ne devaient pas héberger de troupes militaires russes ; les fortifications construites pendant la guerre devaient être détruites le plus rapidement possible. Selon les vœux allemands, les pays autour de la Baltique seraient consultés ultérieurement sur ce statut<sup>27</sup>. Un article similaire fut introduit dans le traité entre la Finlande et l'Allemagne signé quatre jours après Brest-Litovsk le 7 mars 1918<sup>28</sup>. La Russie a par la suite ajourné les négociations sur la démilitarisation et la destruction des fortifications des îles ; les Allemands n'étaient plus en position de force pour faire imposer leur vision du statut territorial de

---

<sup>25</sup> James Barros, *op. cit.*, pp. 60-61.

<sup>26</sup> James Barros, *op. cit.*, p. 65.

<sup>27</sup> Jane Degras (ed.), *Soviet Documents on Foreign Policy*, London, Oxford University Press, 1951, p. 54.

<sup>28</sup> James Barros, *op. cit.*, pp. 74-75.



l'archipel. La Suède a tenté de sensibiliser toutes les puissances importantes à la question ålandaise sans jamais se compromettre par dans une alliance qui remettrait en cause sa neutralité.

## 2) Les îles Åland au centre de nouvelles relations géopolitiques

Le sortir de la première guerre mondiale est marqué par une phase intense de recomposition territoriale. Dans ce contexte, les îles Åland sont au centre de négociations entre la Russie, la Finlande et la Suède.

### a) Les tentatives de rattachement à la Suède à la fin de la première guerre mondiale

Lors de son discours d'ouverture des sessions du parlement du 16 janvier 1918, le roi Gustave a rappelé les efforts de la Suède pour reconnaître le plus vite possible la Finlande indépendante. La politique du premier ministre Edén avait été attaquée par les conservateurs sous la houlette de Trygger qui remettaient en cause le traité de 1856<sup>29</sup> ; selon eux, Edén ne garantissait pas les intérêts de la Suède. Ils lui reprochaient d'abandonner les îles au prix de relations pacifiques avec la Finlande<sup>30</sup>. À cette époque, les résultats du plébiscite de décembre tenu dans l'archipel où la majorité des votants avaient exprimé leur souhait de se voir rattachés à la Suède, furent tenus secrets par le gouvernement suédois. Le professeur J.R. Danielson-Kalmari attire l'attention sur le fait que, en se référant au rapport sur les événements d'Åland intitulé « Exposé sommaire des plus importants événements se rapportant à la question des îles d'Åland »<sup>31</sup> du pasteur de Mariehamn, les conditions d'organisation du plébiscite aient été très secrètes : « Sur des feuilles de papier, on avait fait imprimer : "les personnes qui, par une assemblée générale des Ålandais, pourront être choisies à cet effet, sont autorisées à présenter au roi et au peuple de Suède le vœu de la population ålandaise au sujet de l'incorporation des îles d'Åland au royaume de Suède" »<sup>32</sup>. Le plébiscite n'a pas été un vote véritable et surtout pas un référendum : les signatures ont été récoltées pour appuyer la demande de rattachement à la Suède qui a été présentée au roi Gustave le 2 février<sup>33</sup>. Pendant ce temps, la guerre civile en Finlande éclata et posa de manière plus nette la question du statut des îles et de leur rôle dans l'acheminement des

---

<sup>29</sup> J. R. Danielson-Kalmari, *op. cit.*, p. 112.

<sup>30</sup> *The Times*, 25 janvier 1918.

<sup>31</sup> J.R. Danielson-Kalmari, *op. cit.*, p. 123.

<sup>32</sup> J.R. Danielson-Kalmari, *op. cit.*, p. 125.

<sup>33</sup> *The Times*, 4 février 1918.

armes. Le professeur J.R. Danielson-Kalmari évoque pour sa part la manière dont la diplomatie suédoise a œuvré en faveur du rattachement des îles : « le transport d'armes et de munitions de la Suède et à travers la Suède en Finlande fut interdit et on faisait des difficultés pour permettre d'en faire parvenir de l'Åland à l'armée de Mannerheim, tandis que les Russes les transportaient en toute liberté des îles d'Åland à Åbo à l'usage des masses d'insurgés rouges. Par le soi-disant plébiscite effectué à l'aide de ses partisans, par une propagande énergétique dans la presse des puissances centrales et par une influence directe exercée sur les politiciens de ces puissances, la diplomatie officielle et officieuse de Suède essaya de réaliser ses aspirations pour gagner les îles d'Åland »<sup>34</sup>. Le professeur émet la thèse selon laquelle la volonté de rattachement des îles Åland à la Suède a été une fiction construite par les Suédois pour légitimer leur entreprise d'annexion en cours<sup>35</sup>. Les Suédois ont occupé les îles au printemps 1918, mais furent contraints de les quitter. Les négociations avec la Finlande étaient la seule issue pour pouvoir espérer acquérir les îles.

#### b) Les rapports de la Société des Nations

Entre 1917 et 1919, la question de l'autonomie de l'archipel a été défendue avec vigueur par les hommes politiques d'Åland et notamment les efforts d'une délégation composée de Johan Jansson, Carl Björkman, Johannes Eriksson, Erik Karlsson et Emil Nordström<sup>36</sup>. La conférence de paix n'a pas permis d'avancer sur la voie de l'autonomie. Pour préparer la résolution de la Société des Nations, une commission de juristes s'était réunie autour du professeur et diplomate français Fernand Larnaude, le professeur et juge suisse Max Huber ainsi que l'expert néerlandais du droit constitutionnel Antonius Struycken<sup>37</sup>. Leur rapport datant du 5 septembre 1920 soulignait que si le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ne pouvait pas être considéré comme une règle constitutionnelle établie, les mouvements réclamant ce principe ne devaient pas être négligés et pouvaient mener à une nouvelle situation juridique<sup>38</sup>. Les conclusions de cette commission furent les suivantes : « 1. Le différend suédois-finlandais ne porte pas sur une situation politique définitivement établie dépendant exclusivement de la souveraineté territoriale d'un État. 2. Le différend a pris, bien au contraire, naissance dans une situation de fait créée par l'état de transformation politique

---

<sup>34</sup> J. R. Danielson-Kalmari, *op. cit.*, p. 112.

<sup>35</sup> J. R. Danielson-Kalmari, *op. cit.*, p. 27.

<sup>36</sup> Ove Bring, *Ålands självstyrelse under 80 år : Erfarenheter och utmaningar*, Mariehamn, Ålands Tidnings Tryckeri AB, 2002, p. 10.

<sup>37</sup> J. R. Danielson-Kalmari, *op. cit.*, p. 54. C'est Lord Balfour, président du Conseil aux séances de Londres, qui a nommé la commission de juristes.

<sup>38</sup> Ove Bring, *op. cit.*, p. 15.

des îles d'Åland, transformation qui a sa cause et prend sa source dans les manifestations séparatistes de la population, invoquant le principe que les peuples doivent pouvoir disposer d'eux-mêmes, et dans certains événements militaires qui ont accompagné et suivi la séparation de la Finlande et de l'empire russe à un moment où la Finlande n'avait pas encore acquis le caractère d'un État définitivement constitué. 3. Il en résulte de là que le différend ne porte pas sur une question que le droit international laisse à la compétence exclusive de la Finlande »<sup>39</sup>. Si ce rapport a connu un accueil très favorable par les responsables des communes et du district de l'archipel, la résolution de la société des nations a établi le 27 juin 1920 un compromis garantissant la souveraineté finlandaise, la démilitarisation et la neutralité de l'archipel sous un statut d'autonomie. L'identité culturelle de l'archipel était affirmée grâce à la reconnaissance de sa spécificité linguistique<sup>40</sup>.

Lors de la conférence de la Société des Nations du 27 juin 1921 à Genève, le premier ministre suédois Hjalmar Branting protesta contre la décision de rattacher l'archipel à la Finlande<sup>41</sup>. Le compromis trouvé faisait de l'archipel un espace autonome, démilitarisé et neutre. Le contexte politique de la fin des années 1930 était propice à remettre en question le principe de la démilitarisation. En effet, le ministre suédois des affaires étrangères de l'époque, Richard Sandler, souhaitait une révision du statut des îles Åland. Selon les plans de 1938, les îles Långskär, Björkör et Kökars devaient assurer la défense de la Suède et de la Finlande. Le 31 octobre 1938, une manifestation fut organisée sur l'archipel contre ce projet, elle rassembla 4 000 personnes environ. Une pétition contre la révision du statut fut signée par 96,2% des habitants de l'archipel. La libre administration des communes et l'autonomie des organes administratifs jouèrent un rôle important dans ce combat qui prit fin lorsque l'Union Soviétique s'opposa en 1939 à la révision du statut de 1921<sup>42</sup>. Durant ces années, Julius Sundblom (1865-1945), l'un des leaders locaux des îles surnommé le roi d'Åland (*Ålandskungen*), fut partisan du rattachement des îles à la Suède avant de militer pour l'indépendance de l'archipel<sup>43</sup>.

### c) Le statut des îles Åland après 1945

---

<sup>39</sup> J. R. Danielson-Kalmari, *op. cit.*, pp. 84-85.

<sup>40</sup> Ove Bring, *op. cit.*, pp. 16-17. Voir rapport de la commission de la Société des Nations, *Ålandsfrågan inför Nationernas Förbund*, Del II, Utrikesdepartementet, Stockholm, mai 1921.

<sup>41</sup> Ove Bring, *op. cit.*, p. 18. Branting avait proposé dans son programme politique le rattachement des îles Åland à la Suède. J. R. Danielson-Kalmari, *La question des îles d'Åland de 1914 à 1920*, Helsinki, Imprimerie du gouvernement, 1921, p. 113.

<sup>42</sup> Ove Bring, *op. cit.*, p. 23.

<sup>43</sup> Barbro Allardt Ljunggren, *op. cit.*, p. 8.

La fin de la Seconde Guerre Mondiale fut l'occasion de remettre sur l'agenda politique de la Finlande et de la Suède le problème du statut de l'île. Les autorités politiques de l'île n'avaient pas confiance dans le gouvernement finlandais et se montraient favorables à un rapprochement avec la Suède. Le 11 septembre 1945, le district d'Åland mit sur l'agenda des gouvernements suédois et finlandais la question de son statut. C'est le 28 décembre 1951 qu'une nouvelle loi sur l'autonomie de l'île fut entérinée avec une définition de la nationalité ålandaise. De son côté, la Finlande avait acquis un statut neutre au sein de la guerre froide grâce au traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle passé avec l'U.R.S.S en 1948. Cette neutralité garantissait *de facto* l'indépendance de la Finlande<sup>44</sup>. Dans ce contexte, le statut de l'archipel pouvait être assuré en raison de la stabilité régionale.

Par la suite, des mouvements en faveur de l'indépendance des îles ont émergé dans les années 1970 : un groupe nommé *Fria Åland* a revendiqué cette position sans obtenir de siège au parlement local (*Lagtinget*). À la fin des années 1990, un lobby intitulé *Sällskapet Ålands framtid* (l'avenir de la communauté ålandaise) a repris ces positions en obtenant deux sièges sur les trente du parlement local lors des élections d'octobre 2003. Cette victoire a été confirmée aux élections de 2005 et de 2007<sup>45</sup>. Parmi les deux porte-paroles de ces mouvements, nous avons le représentant du parti du centre Anders Eriksson ainsi que l'ancien rédacteur en chef du journal *Tidningen Ålands* jusqu'en 2003, Harry Jansson. Selon un sondage mené par ce journal en 2002, la moitié des personnes interrogées se sont prononcées pour le maintien du *statu quo*, un quart pour l'autonomie renforcée et à peine un dixième pour l'indépendance, le reste des sondés émettant d'autres alternatives (retour à la Suède...)<sup>46</sup>. Les mouvements en faveur d'une indépendance de l'archipel restent minoritaires même s'ils ont bénéficié d'une caution intellectuelle à l'instar du livre publié par les politistes Dag Anckar et Barry Bartmann<sup>47</sup>. Selon Jansson, il y a plusieurs facteurs qui légitiment la question de l'indépendance : la menace sur l'identité linguistique de l'île, le problème de l'Union Européenne (les traités s'appliquant aux îles sans qu'il y ait de parlementaire européen issu de l'archipel, les zones d'ombre sur le statut constitutionnel d'Åland vis-à-vis de la Finlande, l'absence d'un prélèvement fiscal propre<sup>48</sup>. C'est sur ce dernier point que les revendications

---

<sup>44</sup> Lee Miles, 2000, « Sweden and Finland », in Ian Manners, Richard G. Whitman (eds.), *The Foreign Policies of European Union Member States*, Manchester, Manchester University Press, 2000, pp. 184-185.

<sup>45</sup> H. Svensson, « Solsken och smolk över dagens självstyrelse », in T. Hallberg (ed.), *Åland- mer än öar*, Föreningen Nordens årsbok 2002, Stockholm, pp. 242-243.

<sup>46</sup> *Tidningen Åland*, 13 et 14 novembre 2002.

<sup>47</sup> Dag Anckar, Barry Bartmann, *Ett ramverk för ett självständigt Åland*, Traduction en suédois d'A. C. Waller, Mariehamn, Sällskapet Ålands Framtid, 2000.

<sup>48</sup> Harry Jansson, « Introduktion », in H. Jansson, J. Salminen (eds.), *Den andra Ålandsfrågan. Autonomi eller självständighet ?*, Mariehamn, Julius Sundbloms Minnestiftelse, 2002, pp. 14-19.

des indépendantistes sont les plus vigoureuses : la comparaison avec les îles Féroé et le Groenland est souvent faite puisque ces deux territoires disposent d'une autonomie fiscale<sup>49</sup>.

### 3) L'institution d'une spécificité culturelle et linguistique

Le statut des îles Åland n'est pas seulement lié à la constitution d'un territoire frontalier stratégique entre la Finlande et la Suède. Il existe un sentiment communautaire lié à l'insularité et à son histoire finno-suédoise. La thèse de Barbro Allardt Ljunggren a été de montrer que ces îles fonctionnent comme une communauté linguistique à part entière. Il est arrivé à cette conclusion en analysant les attitudes des jeunes générations ålandaises à l'égard des langues<sup>50</sup>. La langue officielle est le suédois, mais le dialecte ressemble au suédois de Finlande<sup>51</sup> et les immigrants sont pour la plupart issus de la Finlande. La communauté linguistique de l'île a donc cultivé une spécificité par rapport aux deux pays voisins sans tomber dans un phénomène d'assimilation démographique.

#### a) Les aspects linguistiques

La loi de 1951 a promu le suédois comme langue officielle pour les différents organes administratifs de l'archipel ainsi que dans les écoles communales publiques. C'est dans les années 1960 que la question linguistique a été posée dans l'utilisation des médias. En 1962, une controverse a émergé sur l'enseignement des langues au sein de l'archipel. Un groupe de parlementaires finlandais s'est appuyé sur la convention de l'Unesco de 1960 concernant les droits des minorités pour revendiquer l'enseignement du finnois sur les îles Åland. En réalité, le conflit entre l'article 35 de la loi d'autonomie et la convention de l'Unesco restait une vue de l'esprit : les communes ålandaises étaient libres d'avoir des écoles où on enseignait que le suédois là où il y avait très peu de populations finnoises<sup>52</sup>. Pour comprendre la spécificité linguistique de ces îles, il faut partir de la situation linguistique de la Finlande et de la Suède. En Finlande, le finnois et le suédois ont été promues langues officielles dès 1922. En pratique, le statut linguistique des communes dépend du nombre de locuteurs finnois et suédois : certaines utilisent uniquement le finnois, une minorité le suédois et certaines pratiquent le bilinguisme. Ce statut est révisé tous les dix ans en fonction de l'évolution du profil

---

<sup>49</sup> Harry Jansson, « Färöarna och Danmark våra bästa vänner ! », *Ålands Framtid*, 24 septembre 2008 [URL : [http://www.alandsframtid.ax/index.php?option=com\\_content&task=view&id=455&Itemid=43](http://www.alandsframtid.ax/index.php?option=com_content&task=view&id=455&Itemid=43) consulté le 3 janvier 2009].

<sup>50</sup> Barbro Allardt Ljunggren, *op. cit.*, pp. 5-25.

<sup>51</sup> Mikael Reuter, « Finlandssvenskt uttal », in B. Pettersson, M.Reuter (eds.), *Språkbruk och språkvård*, Helsingfors, Schildts, 1977, p. 42.

<sup>52</sup> Ove Bring, *Ålands självstyrelse under 80 år : Erfarenheter och utmaningar*, Mariehamn, Ålands Tidnings Tryckeri AB, 2002, p. 34.

linguistique des populations alors que pour les îles Åland, on ne prend pas en compte la langue maternelle ou la langue principale d'usage dans la considération du statut linguistique des communes. La Finlande est officiellement bilingue, la dernière Constitution entrée en vigueur en mars 2000 ayant même accordé des droits aux minorités linguistiques que sont la langue lapone, les langues tziganes et la langue des signes (article 17). La Constitution a rappelé la nécessité d'avoir un accès aux soins dans toutes ces langues ainsi que le devoir des écoles à les enseigner<sup>53</sup>. La spécificité ålandaise tient à ce que cet article de la Constitution finlandaise ne s'y applique pas car seul le suédois est la langue officielle. Le dialecte fait partie des variétés de suédois et se rapproche du finlandais-suédois que l'on trouve sur la côte Ouest du pays<sup>54</sup>.

Pendant longtemps, des documents officiels ont été édités simplement en finnois, d'autant plus que les autorités sont en contact permanent avec le parlement finnois. La loi de 1991 a rappelé dans son article 40 le fait que le suédois est la langue principale enseignée à l'école<sup>55</sup> et que les autorités locales ne peuvent pas financer des établissements enseignant le finnois. En revanche, le citoyen finlandais a le droit de s'adresser à l'administration dans sa propre langue (article 37)<sup>56</sup>. Selon une étude menée en 1999 par le bureau central des statistiques d'Åland, les jeunes ålandais (âge 18-24 ans) s'identifiaient d'abord à leur archipel puis à la Suède et au Nord (52% des réponses) avant la Finlande (44% des réponses), le reste ne se prononçant pas<sup>57</sup>.

#### b) L'évolution démographique de l'île

Outre la commune de Mariehamn, les autres communes de l'île sont de petite taille, surtout celles qui sont éloignées au sein de l'archipel (la commune de Sottunga n'a que 134 habitants). La densité de l'île est d'environ 17 habitants au km<sup>2</sup> si l'on prend seulement en compte les îles principales et de 4,5 habitants au km<sup>2</sup> pour l'archipel. Durant les années 1950 et 1960, l'archipel a connu une vague d'émigration vers la Suède en raison du marché de

---

<sup>53</sup> Språklagskommittén, Ministère de la justice, *Ny språklag – Betänkande av språklagskommittén*, Helsinki, p. 52.

<sup>54</sup> Kari Leinonen, *Finlandssvenskt sje-, tje-, och s-ljud i kontrastiv belysning*, Jyväskylä Studies in Humanities 17, 2004, [URL: <https://jyx.jyu.fi/dspace/bitstream/handle/123456789/13466/9513918289.pdf?sequence=1> site consulté le 4 janvier 2009].

<sup>55</sup> Dans le plan pédagogique de l'automne 1996 concernant l'école de base (7-16 ans), le finnois n'était pas obligatoire alors que l'anglais l'était. *Landskapet Ålands läroplan för grundskolan 1996*, Mariehamn, Ålands landskapsstyrelse, pp. 74-75.

<sup>56</sup> Ove Bring, *op. cit.*, p. 52.

<sup>57</sup> Maria Wasström, « Åland- ett särpräglat medielandskap » in Tom Moring, Andrea Nordqvist (eds.), *Svenska medier i Finland*, Helsingfors, Svenska social- och kommunalhögskolan vid Helsingfors universitet, skrifter. Nr 13, p. 107.

l'emploi difficile, spécialement dans le secteur agricole. Les communes éloignées de l'archipel furent les principales victimes de cette émigration. Dans les années 1970, le solde migratoire s'est inversé et les îles Åland ont connu une forte vague d'immigration des pays nordiques : aujourd'hui, un Ålandais sur trois est né en dehors de l'archipel, 70% des immigrants provenant de la Finlande<sup>58</sup>. Le tableau suivant retrace l'évolution démographique de l'île depuis 1910.

L'évolution de la population selon les communes d'Åland

	Région	Mariehamn	Autres communes des îles principales	Communes dans l'archipel	Åland
Nombre de communes		1	9	6	16
Nombre d'habitants par région au total	1910	1090	14 485	5 803	21 378
	1950	3273	13 886	4 531	21 690
	1960	6685	10 513	3 783	20 981
	1970	8546	9 335	2 785	20 666
	1980	9553	10 778	2 452	22 783
	1990	10 263	11 926	2 415	24 604
	2000	10 488	12 940	2 348	25 776
	2002	10 632	13 279	2 346	26 257
2003	10 626	13 367	2 354	26 347	

Source : Gestur Hovgaard, Grétar Thór Eythórsson, Katarina Fellman, *Future Challenges to Small Municipalities, the cases of Iceland, Faroe Islands and Åland Islands*, Stockholm, Nordregio, 2004, p. 26.

On remarque qu'en 1980, les îles ont pu dépasser le seuil de population atteint en 1910. Les communes rurales éloignées n'ont pu enrayer le déclin démographique, en revanche les communes proches de la ville de Mariehamn ont connu une augmentation de la population. En 2008, la population ålandaise a atteint le niveau de 27 153 habitants<sup>59</sup>. L'archipel fonctionne comme une forme de gouvernement intermédiaire avec une structure administrative ressemblant à un district suédois (*landsting*). Suite à une enquête menée auprès de responsables des municipalités ålandaises en 2002, ces derniers ont répondu que les problèmes les plus importants de l'archipel étaient l'évolution démographique et le manque de ressources des communes<sup>60</sup>. La faible autonomie municipale explique selon ces leaders locaux le fait que cette région reste périphérique et incapable d'apporter de véritables solutions à ses problèmes. L'immigration en provenance de Finlande fait craindre à ces leaders le fait que l'archipel perde sa spécificité et devienne une enclave finlandaise.

<sup>58</sup> Gestur Hovgaard, Grétar Thór Eythórsson, Katarina Fellman, *Future Challenges to Small Municipalities, the cases of Iceland, Faroe Islands and Åland Islands*, Stockholm, Nordregio, 2004, p. 25.

<sup>59</sup> Bureau des statistiques des îles Åland, [URL : [http://www.asub.ax/archive.con?iPage=12&art\\_id=686](http://www.asub.ax/archive.con?iPage=12&art_id=686) consulté le 2 janvier 2009].

<sup>60</sup> Gestur Hovgaard, Grétar Thór Eythórsson, Katarina Fellman, *op. cit.*, p. 47.

c) L'affirmation du statut autonome

Sur le plan symbolique, les îles Åland se sont dotées d'un drapeau officiel en 1954 avec l'usage de trois couleurs, le bleu, le jaune et le rouge. L'adoption d'un drapeau a fait l'objet d'une lutte significative eu égard au statut de l'île. L'organe exécutif de l'île (*landstinget*) avait donné son accord pour l'utilisation d'un drapeau bleu-jaune-bleu (semblable au drapeau suédois avec dans la croix jaune une autre croix bleue). Le président finlandais Paasikivi mit son veto à l'utilisation du drapeau en raison des implications sur le plan de la politique étrangère (les îles Åland risquaient d'apparaître comme une région suédoise). En 1954, le drapeau officiel avec une croix nordique en trois couleurs fut accepté et le drapeau fut hissé pour la première fois le 3 avril de cette année à l'hôtel de ville de Mariehamn. Par la suite, en 1984, les îles d'Åland entrèrent dans le conseil des pays nordiques, ce qui eut pour conséquence la modification du blason de cette organisation : le cygne fut représenté avec huit ailes. Les îles Féroé, le Groenland et les îles Åland disposaient ainsi d'une représentation à cette instance<sup>61</sup>.

Les dispositions des traités européens s'appliquent aux îles Åland comme il l'est stipulé dans l'article 311 bis alinéa 4 du traité de Lisbonne<sup>62</sup>. Tous les traités européens ont mentionné cette spécificité à partir de l'adhésion de la Suède et de la Finlande en 1994 à l'Union Européenne. Même le projet de traité pour une constitution de l'Europe avait mis en place une reconnaissance de ce statut *via* un protocole en annexe<sup>63</sup>. Cependant, des dérogations s'appliquent pour ces îles en ce qui concerne l'acquisition de la nationalité régionale : « les restrictions imposées, sur une base non discriminatoire, au droit des personnes physiques qui n'ont pas la *«hembygdsrätt/kotiseutuoikeus»* (citoyenneté régionale) des îles Åland ainsi qu'à celui des personnes morales d'acquérir et de détenir des biens immobiliers dans les îles Åland sans la permission des autorités compétentes de ces îles; les restrictions imposées, sur une base non discriminatoire, au droit d'établissement et au droit de prestation de services visant les personnes physiques qui n'ont pas la

---

<sup>61</sup> Ove Bring, *Ålands självstyrelse under 80 år : Erfarenheter och utmaningar*, Mariehamn, Ålands Tidnings Tryckeri AB, 2002, p. 35.

<sup>62</sup> « Les dispositions des traités s'appliquent aux îles Åland conformément aux dispositions figurant au protocole no 2 de l'acte relatif aux conditions d'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède », [URL: [http://www.traité-de-lisbonne.fr/Traite\\_de\\_Lisbonne.php](http://www.traité-de-lisbonne.fr/Traite_de_Lisbonne.php) consulté le 2 janvier 2009].

<sup>63</sup> Déclaration sur les îles Åland : « La Conférence reconnaît que le régime applicable aux îles Åland, visé à l'article IV-440, paragraphe 5, est arrêté en tenant compte du statut spécial dont jouissent ces îles en vertu du droit international », [URL : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2004:310:0465:0474:FR:PDF> consulté le 2 janvier 2009]



«*hembygdsrätt/kotiseutuoiikeus*» (citoyenneté régionale) des îles Åland ou les personnes morales, si elles n'ont pas la permission des autorités compétentes de ces îles»<sup>64</sup>. La citoyenneté régionale permet aux habitants d'être propriétaires d'un terrain<sup>65</sup>. Les îles Åland sont considérées comme un pays tiers de l'Union et ne jouissent pas des mêmes règles fiscales. Ce territoire n'est pas simplement une zone détaxée entre la Finlande et la Suède, il a développé une culture spécifique revendiquant une non assimilation aux deux pays voisins.

Le statut des îles Åland est lié à la redéfinition de la carte géopolitique de l'Europe du Nord. Cet archipel n'est pas tant convoité pour ses ressources que pour sa situation stratégique permettant un contrôle du golfe de Botnie. La Suède a lutté pour la démilitarisation de ces îles afin de les protéger de la Russie et de maintenir sa neutralité<sup>66</sup>. Par la suite, les négociations autour de ces îles ont été prises dans les filets des alliances diplomatiques avant la première guerre mondiale. Le statut d'Åland a été tranché définitivement en 1921 avec pour conditions la souveraineté finlandaise et la démilitarisation. Si l'archipel a longtemps manifesté son souhait de vouloir être rattaché à la Suède, l'île a mis en valeur une spécificité culturelle qui n'en fait pas une région suédoise. Elle est le produit d'un territoire frontalier<sup>67</sup> avec comme langue officielle le suédois, mais avec une population provenant en partie de la Finlande. Les remises à jour de son statut tiennent à la lutte d'influence entre la Finlande et la communauté ålandaise. Les vellétés indépendantistes sont pour l'instant minoritaires, car les populations venues de Finlande n'y sont guère sensibles. Les îles Åland ont été au départ le produit de tensions géopolitiques sur lesquelles un sentiment d'appartenance s'est enraciné. L'insularité a favorisé ce type de communauté linguistique et culturelle et le contrôle de l'acquisition de la citoyenneté résidentielle tient au fait que les autorités locales ne souhaitent pas gommer cette spécificité et cette conscience locale. À l'avenir, il est probable que les îles Åland renforcent

---

<sup>64</sup> Actes relatifs à l'adhésion du royaume de Norvège, de la république d'Autriche, de la république de Finlande et du royaume de Suède à l'Union Européenne, *Journal Officiel* n° C 241 du 29 août 1994 [URL: <http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/11994N/htm/11994N.html#0352010029> site consulté le 2 janvier 2009].

<sup>65</sup> L'acquisition de la citoyenneté régionale implique la maîtrise du suédois : la cour administrative d'appel avait retoqué la décision du tribunal administratif qui avait refusé en 1978 l'acquisition du *hembygdsrätt* (permis de construire) à une famille finlandaise ne maîtrisant pas suffisamment le suédois (cas Esa Oinas). H. Jansson, J. Salminen (eds.), *Den andra Ålandsfrågan. Autonomi eller självständighet ?*, Mariehamn, Julius Sundbloms Minnestiftelse, p. 120.

<sup>66</sup> C'est d'un point de vue réaliste que la Suède a souhaité préserver sa neutralité en prenant en compte les équilibres géostratégiques et en choisissant la seule sécurité de son territoire. Neal G. Jesse, « Choosing to Go It Alone : Irish Neutrality in Theoretical and Comparative Perspective », *International Political Science Review*, 2006, vol. 27, n°1, p. 14.

<sup>67</sup> On pourrait parler de "frontière ouverte" au sens où l'entend Florent Parmentier, c'est-à-dire de contrôle assez souples des flux humains, culturels et économiques. Florent Parmentier, « Construction et contestation des frontières », *Sens Public*, éditions Sens Public, 2004, p. 98.

leur autonomie et aient un statut comparable à celui des îles Féroé et du Groenland. Ce dernier territoire de 57 000 habitants a d'ailleurs récemment fait un pas de plus vers son indépendance par le biais d'un référendum (76% de participation, 72% des votants en faveur de l'indépendance)<sup>68</sup>. La question qui se pose pour cet archipel est celle de son indépendance énergétique à l'égard de ses voisins pour pouvoir prétendre à une autonomie renforcée.

#### Bibliographie :

- Allardt Ljunggren, Barbro, *Åland som språksamhälle: språk och språkliga attityder på Åland ure tt ungdomsperspektiv*, Stockholm, Centrum för tvåspråkighetsforskning, 2008.
- Barros, James, *The Åland islands question: its settlement by the League of Nations*, New Haven, Yale University Press, 1968.
- Bring, Ove, *Ålands självstyrelse under 80 år : Erfarenheter och utmaningar*, Mariehamn, Ålands Tidnings Tryckeri AB, 2002.
- Chabot, Georges, « La neutralité nordique et les îles d'Åland », *Annales de géographie*, 1939, vol. 48, n°273, pp. 328-329.
- Danielson-Kalmari, Johan-Richard, *La question des îles d'Åland de 1914 à 1920*, Helsinki, Imprimerie du gouvernement, 1921.
- Hache Jean-Didier, « Insularité et institutionnalisation dans les Hébrides-extérieures d'Écosse », *Revue française de science politique*, 1982, vol. 32, pp. 743-767.
- Hallberg Torsten (ed.), *Åland- mer än öar*, Föreningen Nordens årsbok 2002, Stockholm.
- Hovgaard, Gestur, Eythórsson, Grétar, Fellman Katarina, *Futures challenges to small municipalities: the cases of Iceland, Faroe Islands and Åland Islands*, Stockholm, Nordregio, 2004.
- Jansson Harry, Salminen Johannes (eds.), *Den andra Ålandsfrågan. Autonomi eller självständighet ?*, Mariehamn, Julius Sundbloms Minnestiftelse, 2002.
- Jesse Neal G., « Choosing to Go It Alone : Irish Neutrality in Theoretical and Comparative Perspective », *International Political Science Review*, 2006, vol. 27, n°1, pp. 7-28.

---

<sup>68</sup> Bruno Kaufmann, « Kalaallit Nunaat Taasisitsinerup. Unabhängigkeitsreferendum in Grönland », *Zeitschrift für Direkte Demokratie*, Nr. 80, Dezember 2008, pp. 18-20. Le Groenland n'est pas à mettre sur le même plan dans la mesure où l'immense territoire est susceptible d'abriter des ressources assurant son indépendance.